

## Documents et sources complémentaires

### Les sociétés de secours mutuels

Sous-série 4 X (Prévoyance sociale)

---

[Accéder à la présentation de la sous-série 4 X](#)

#### ▪ Les dossiers généraux (4 X 1-11)

À signaler notamment dans cet ensemble :

Les deux premiers articles (4 X 1-2) sont constitués d'une collection chronologique de lois, décrets, instructions, circulaires et correspondances administratives, relatifs à la déclaration, la surveillance... des sociétés. On y trouve également différents modèles d'imprimés diffusés par l'administration (statuts, registre des procès-verbaux, journal du trésorier, feuille de visite, livret de sociétaire...). Le tout est complété de quelques tableaux récapitulatifs des sociétés en activité dans le département (nom, siège, commune, dates de fondation et d'autorisation ; nombre de professions adhérentes, sexe des sociétaires ; montant et nature des cotisations perçues ; montant des secours distribués en diverses circonstances – maladies, infirmités, pensions, décès, frais funéraires... ; montant des subventions accordées ; date de dissolution ; observations diverses). On y trouve également quelques expéditions des décrets impériaux de nomination des présidents de sociétés.

La liste générale des sociétés inscrites au répertoire départemental (4 X 4), fondées durant la période 1845-1934 (numéro du répertoire, désignation de la société et profession des membres, siège, date de fondation ou d'approbation).

#### ▪ Les dossiers individuels du suivi administratif des sociétés (4 X12-15)

Ils couvrent la période 1845-1936. Leurs contenus sont inégaux et varient, selon l'époque et la situation géographique, de quelques pièces (souvent les statuts, les membres du bureau) à plusieurs dizaines. Les dossiers les plus volumineux concernent les sociétés les plus anciennes, suivies sous le Second Empire et situées dans les principales villes du département, Brest notamment.

Les ensembles les plus complets peuvent contenir : les statuts ; le règlement ; le procès-verbal d'élection du président (inscrits, votants, scores) et de désignation des membres du bureau ; des extraits du registre des délibérations ; des modèles de livrets de sociétaires ; divers tableaux (de situation financière, des recettes et dépenses, des avoirs, des droits, du mouvement et de l'âge des sociétaires, des journées de maladies...) ; d'intéressants rapports et comptes rendus annuels d'activité ; diverses correspondances échangées (préfecture, mairie) ; de rares listes nominatives de sociétaires (nom, prénom, profession). Certains dossiers peuvent en outre comporter des pièces relatives à l'organisation de tombolas (autorisation, avis, listes de lauréats...).

#### ▪ Les tableaux annuels (4 X 16-45)

Conservés pour la période 1852-1932, ils sont classés dans l'ordre chronologique, et détaillent, au global et par sociétés, les obligations et droits des sociétaires (société ; montant des droits d'admission ; montant des cotisations ; montant des frais médicaux, secours en argent, octroi de pensions, selon l'âge, le sexe ; secours aux veuves, orphelins, enfants malades...). Ils renferment également :

- des éléments statistiques en tableaux : mouvement des sociétaires durant l'année ; situation financière ; nombre de membres et divers service de la société...
- des questionnaires : nombre de membres, dépenses annuelles ; bénéfices réalisés ; nombre de pensionnaires ; montant des fonds de retraite ; montant des subventions accordées ; détail des services rendus ; renseignements précis sur le fonctionnement de la société ; avis sur l'utilité d'accorder une subvention...
- une enquête du ministère de l'Hygiène, en 1921 (4 X 41) : secours de décès ; secours de maladie au-delà du 6<sup>e</sup> et du 12<sup>e</sup> mois ; nombre d'adhérents ; immeubles possédés ; affiliation à une caisse de réassurance ; prestation en cas de maladie prolongée ou d'invalidité ; paiement de médecins à la visite ou autre.

## Les syndicats de salariés

Série M (Administration générale et économie) et série Z (Sous-préfectures).

---

[Accéder à la présentation de la série M](#) / [Accéder à la présentation de la série Z](#)

Parmi les ensembles sériels les plus intéressants figurent :

- **Les rapports périodiques, généraux ou particuliers, des préfets, sous-préfets et commissaires de police (1 M 132-156, 4 M 127 et suivants).** Conservés pour la période 1803-1939, ils sont susceptibles de contenir des informations sur l'activité du mouvement ouvrier. Il en va de même pour les dossiers chronologiques relatifs à la surveillance de l'opinion et des réunions publiques entre 1800 et 1940 (1 M 172-190).
- **Les dossiers consacrés à la surveillance du mouvement ouvrier (1 M 232-244, 4 M 196-198, 202, 206, 209-210, 3 Z 43)** pour la période 1800-1939, constituent un des ensembles sériels les plus intéressants pour l'étude de l'activité syndicale (infractions à la loi sur les coalitions, grèves, manifestations, occupations d'usines, destructions de machines, arrestations de meneurs ; chômage ; activité syndicale à l'arsenal de Brest...).  
**Contenu** : instructions ministérielles ; rapports du préfet au ministre de l'Intérieur ; rapports et mémoires des sous-préfets, commissaires, commissaires spéciaux de police et commandants de gendarmerie ; télégrammes et correspondances administratives (ministère, préfecture maritime, préfecture, état-major militaire ; sous-préfectures) ; adresses, pétitions, correspondances de l'Union patronale, d'entrepreneurs, d'usiniens ; pétitions de corporations diverses (des coiffeurs, tailleurs...) ; pétitions, adresses, placards, tracts, brochures, chansons ; comptes rendus de réunions et de conférences syndicales ; coupures de presse ; notices individuelles de personnes signalées, d'ouvriers...
- **Les manifestations ouvrières du 1<sup>er</sup> mai, durant les années 1890-1938 (1 M 245-249, 4 M 162, 3 Z 11),** donnent lieu à la tenue de petits dossiers se suivi, principalement composés d'instructions ministérielles, de rapports préfectoraux, de comptes rendus, parfois détaillés, de la police, de correspondances des municipalités, d'affiches, de tracts...
- **Le carnet B (1 M 255),** créé en 1886, et les dossiers qui lui sont associés (1 M 251-254, 4 M 344-345, 347), constituent à l'origine un instrument de surveillance des suspects, français ou étrangers. Il est progressivement étendu à tous les individus pouvant troubler

l'ordre public, au rang desquels figurent les syndicalistes. Le carnet B sera supprimé en 1947.

- **Les dossiers d'attribution de la médaille du travail aux ouvriers de l'industrie et du commerce** durant la période 1906-1940, comportent un registre matricule des candidats et des promus (1 M 433), renvoyant vers des dossiers numérotés constitués de formulaires individuels pré-imprimés.  
**Contenu du formulaire** : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, domicile ; nom, profession et domicile de l'employeur, date de fondation de l'établissement ; profession ; date d'entrée dans l'établissement ; nombre d'années de services consécutifs ; conduite et moralité ; avis motivés du maire, du sous-préfet et du préfet. Il peut comporter en annexe, une fiche de renseignements dressée par la police à la demande du préfet.
- **Les dossiers relatifs aux élections de représentants ouvriers au Conseil supérieur du travail (10 M 1-2)** durant la période 1900-1937, contiennent notamment des listes électorales imprimées par groupes industriels et commerciaux et par départements. Ces documents, récapitulatifs et non nominatifs, indiquent le nombre des adhérents pour chaque syndicat.
- D'intéressants dossiers également consacrés aux **syndicats professionnels, patronaux et ouvriers** (parfois distingués, parfois mêlés) pour la période 1876-1937, sont conservés sous les cotes 10 M 17 à 23. À signaler notamment dans cet ensemble :
  - **10 M 17**. Des répertoires des syndicats du Finistère, tenus entre 1891 et 1936 (dénomination, date de création, nombre et sexe des membres, adresse, observations diverses) ;
  - **10 M 18-19**. Des tableaux périodiques des syndicats professionnels en activité et listes nominatives de sociétaires entre 1876 et 1937 ;
  - **10 M 22-23**. Des dossiers par localités de déclarations de syndicats d'ouvriers, d'employés, d'artisans, durant la période 1893-1931 (statuts, règlement, composition du bureau, livret modèle de sociétaire ; questionnaire administratif, précisant notamment la date et l'historique de la création, les nombre et le sexe des membres). Ils sont parfois complétés de rapports de police ;
  - **10 M 25-27**. Divers documents de la période 1848-1940, relatifs à l'activité et à la surveillance des bourses du travail (autrement dénommées *Maisons du Peuple*), des associations ouvrières et bureaux de placement par l'administration (rapports des sous-préfets, rapports de police, fiches de renseignements, notices individuelles, comptes rendu de réunions, affiches, tracts ; statuts, règlements des associations...).

## Série U (Justice)

---

[Accéder à la présentation de la série U](#)

**Les statuts des syndicats professionnels** transmis par les maires aux procureurs de la République, n'ont été conservés que pour le seul Parquet de Quimper (15 U 25 / 1-6). Classés dans l'ordre chronologique, ils couvrent la période 1919-1948.

**Contenu** : statuts, règlements, composition du bureau ; extraits d'actes de l'état civil des membres du bureau ; extraits de casiers judiciaires (idem) ; liste d'adhérents (parfois) ; extraits de publications dans la presse (rarement).

Ce premier ensemble est complété de deux dossiers (15 U 25/7-8) des années 1919-1920, concernant spécifiquement l'activité de la Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer.

**Contenu** : comptes rendus des congrès régionaux ; correspondances échangées entre délégués syndicaux ; rapports ; exemplaires de la presse syndicale, pacifiste, socialiste ; tracts, brochures ; syndicat de Quimper (dépôt des statuts, registre de procès-verbaux des réunions).

## Sources complémentaires

### Les sociétés de secours mutuel

- Les extraits des statuts des sociétés de secours mutuels sont publiés au Recueil des actes administratifs de la préfecture, conservés en collection dans la [sous-série 3 K](#), éponyme.
- Deux dossiers relatifs aux syndicats et mutuelles des marins-pêcheurs (1904-1911) et des boîtiers-soudeurs (1910-1911), sont conservés dans la sous-série 4 M (Police 1800-1940).
- Des dossiers relatifs à la création et au fonctionnement des caisses d'assurances mutuelles agricoles, sont conservés dans la sous-série 7 M (Agriculture 1800-1940).
- Les décisions du Conseil général relatives aux subventions accordées chaque année aux sociétés de secours mutuels, sont consignées dans les collections des rapports et procès-verbaux imprimés de la [sous-série 1 N](#) (Conseil général et commission départementale 1800-1940. Consultez la table alphabétique des matières, placée à la fin de chaque volume.
- Des pièces spécifiques aux sociétés de secours mutuels du monde maritime sont à rechercher dans la [sous-série 4 S](#) (Mer. Ports. Transports maritimes 1800-1940).
- De petits dossiers relatifs aux sociétés de secours mutuels sont conservés dans les [sous-séries 1 Z](#) (Sous-préfecture de Brest – 1846-1863) et 3 Z (Sous-préfecture de Morlaix – 1879-1919).
- Les annuaires statistiques du ministère de l'Agriculture et du Commerce, conservés dans notre bibliothèque de recherche, peuvent comporter certaines années des tableaux récapitulatifs nationaux, précisant pour chaque département :
  - le nombre des sociétés de secours mutuels, le nombre des membres (honoraires, hommes et femmes) ; le nombre des membres sortis et décédés ; le nombre des membres secourus pour maladies ou infirmités temporaires ; le nombre des jours de maladie payés par la société ; le nombre des membres participants âgés de plus de 55 ans.
  - leur situation financière : capitaux placés ; recettes (détail) ; dépenses (idem).

### Les syndicats de salariés

- Les annuaires statistiques du ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, conservés dans notre bibliothèque de recherche, peuvent comporter certaines années des tableaux récapitulatifs nationaux des associations, syndicats et coalitions.
- La presse locale et régionale rend compte de l'actualité syndicale dans sa diversité.  
*Pour en savoir plus, consultez notre rubrique Redécouvrir la presse ancienne / l'Actualité départementale.*